



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/135

**OBJET : AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Christian TAMARELLE

**Le 22 septembre de l'année deux
mille vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

Les procès-verbaux des 8 mars, 29 mars et 23 juin 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme MARTINEZ
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	Mme LABASTHE
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	Mme SAUNIER
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	E	Mme VIGUIER
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. BARBAN			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/135

OBJET : AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PCAET du 6 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire en date du 8 septembre 2022,

Vu la présentation synthétique du diagnostic et des orientations stratégiques du PCAET annexée à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'Union Européenne et la France sont aujourd'hui engagées dans une politique d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique. Le paquet Énergie Climat de l'Union Européenne, la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) ou encore la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) posent un certain nombre d'objectifs en terme d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'énergie (*0 émissions nettes de GES en 2050 ; -50 % de consommation énergétique en 2050 par rapport à 2012 ; 33 % de consommation énergétique finale couvert par la production d'énergie renouvelable*).

La Communauté de Communes de Montesquieu, à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), souhaite s'intégrer pleinement dans cette politique publique.

Le PCAET, actuellement en cours d'élaboration, a permis de dresser le portrait climat-air-énergie du territoire.

Il définit également l'engagement et la feuille de route du territoire pour la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique (atténuation et adaptation).

1) Diagnostic climat-air-énergie du territoire

Les principaux enseignements du diagnostic finalisé au 1^{er} semestre 2022 sont les suivants :

- Consommation énergétique du territoire en 2019 : 1004 GWh,
 - *dont 534 GWh pour les mobilités,*
 - *300 GWh pour le résidentiel,*
 - *et 112 GWh pour le tertiaire.*
- Production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2019 : 104 GWh,
 - *soit 10 % de la consommation énergétique du territoire.*
- Émissions de gaz à effet de serre en 2019 : 184 KteqCO²
 - *dont 128 KteqCO² pour les mobilités,*
 - *29 KteqCO² pour le résidentiel,*
 - *et 13 KteqCO² pour le tertiaire.*
- Séquestration nette de carbone sur du territoire : flux annuel de 26 KteqCO² en 2019,
 - *soit un stockage de 14 % des émissions annuelles du territoire.*

Outre ces constats, le diagnostic appréhende la vulnérabilité du territoire face au changement climatique à travers 8 enjeux d'adaptation identifiés :

- Gérer le risque inondation,
- Gérer les risques de feux de forêt,
- Maîtriser l'artificialisation,
- Adapter l'urbain au changement climatique,
- Garantir la sécurité et la santé des habitants,
- Sauvegarder et favoriser la biodiversité,
- Faire évoluer les pratiques viticoles et sylvicoles,
- Préserver la ressource en eau.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/135

**OBJET : AVANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ DE PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

2) Définition d'axes stratégiques

La CCM souhaite pleinement répondre aux obligations territoriales inscrites dans les différentes lois relatives aux politiques d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique. Elle souhaite ainsi assumer son rôle de «*coordinatrice de la transition énergétique* », tel qu'inscrit dans la loi.

Pour répondre aux spécificités du territoire, la feuille de route s'articulera autour de 6 axes stratégiques :

1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant en chef de file dans la sensibilisation et l'animation du territoire sur les thématiques air-énergie-climat,
2. Réduire à la source les émissions du secteur des transports par la réduction du besoin de déplacement et le détournement vers des modes alternatifs de transport,
3. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances,
4. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicoles vers des modèles moins émetteurs de gaz à effet de serre et les adapter au changement climatique,
5. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter de manière innovante aux impacts du changement climatique,
6. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

3) Élaboration du plan d'action et approbation du PCAET

Le plan d'actions du PCAET est aujourd'hui en cours d'élaboration, notamment via un enquête auprès des communes et représentants du territoire réalisée en juillet/août 2022 et l'organisation d'ateliers techniques de concertation avec les acteurs du territoire le 21 septembre 2022.

Afin de finaliser l'élaboration de cette démarche, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Mi-octobre 2022 : 3ème comité de pilotage relatif au projet de plan d'actions ;
- 15 décembre 2022 : délibération d'arrêt du projet de PCAET ;
- Mi-décembre 2022 – Avril 2023: instruction réglementaire du projet (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, Préfecture, Région) et consultation du public ;
- Mai 2023 : délibération d'approbation du PCAET après prise en compte des avis formulés.

Par cette motion, les élus communautaires souhaitent porter à la connaissance de tous l'avancement de la démarche de PCAET, projet structurant pour le territoire et la collectivité.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la poursuite de cette démarche,
- Diffuse ce porter-à-connaissance à l'ensemble des communes et acteurs du territoire.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2022

Christian TAMARELLE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220922-2022_135-DE

